

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 12-09-2017

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTE. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absents excusés : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Chantal BOGET). M. Didier PACAUD.

1. Nomination d'un secrétaire de séance : Annie Hugues - Procès-verbaux des 22 juin et 4 août 2017 approuvés

2. Parcelles communales

Présentation par Thibaut Tavernier, pays Sisteronais-Buëch, du site Internet Géomas, Système informatique Géographique (SIG). Le point sur les locations des parcelles communales en cours. Les nouvelles conventions seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.

3. Personnel

Délibération n° 1 – Considérant la possibilité d'avancement de grade de deux agents titulaires et l'avis favorable de la CAP à cette promotion reçu le 25 août 2017, la Maire propose de créer deux emplois et supprimer les deux emplois actuellement occupés par ces agents.

Le Conseil Municipal DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 1er octobre 2017 :

- Filière technique, cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe : ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
-Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe : ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0
- Filière administrative, cadre d'emploi : adjoint administratif
-Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe : -ancien effectif : 0 -nouvel effectif : 1
-Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe : -ancien effectif :1 - nouvel effectif : 0

4. Vente d'un logement à Mme Savary à l'ancienne gendarmerie, reprise de la délibération du 22 juin 2017 au profit de ses enfants

Délibération n° 2 – Suite à la décision du conseil municipal de vendre un logement à Madame SAVARY, l'étude notariale signale que les lots sont acquis en usufruit par Madame veuve SAVARY et la nue-propriété pour moitié chacun à ses deux enfants. Le Conseil Municipal DECIDE de modifier les termes de la délibération du 22 juin 2017 de vendre pour 65 000 € l'appartement de l'ancienne gendarmerie soit les lots numéros 5-6 et 9, en nue-propriété pour moitié à Monsieur Olivier SAVARY et Madame VERRIER née Eléonore SAVARY et en usufruit à Madame veuve SAVARY née Liliane NAUD.

5. Présentations et admissions en non-valeur suite à décision de surendettement et décision d'effacement de dette

Délibération n° 3. -Jean-Jacques Ferrero expose que le centre des finances publiques de Lagne a envoyé la liste 2679850511 présentée en non valeurs et composée de 10 pièces pour 2 298,38 € arrêtée à la date du 03-05-2017 sur le budget principal de la commune et la liste 2679840811 présentée en non valeurs et composée de 16 pièces pour un montant de 321,41 € arrêtée à la date du 03-05-2017 sur le budget eau et assainissement. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE la maire à mandater les sommes correspondantes aux admissions en non-valeur énoncées.

6. SyME05

Délibération n° 4. –

Pierre Michel présente aux membres du conseil municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes adoptés en Assemblée générale le 26 juin 2017 et propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette modification. Sans délibération dans le délai de trois mois à compter de la notification du 26 juillet 2017 la décision est réputée favorable. Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver cette modification

7. Rapport eau et assainissement collectif 2016

Pas reçu, il sera présenté au prochain conseil.

8. Fête des SIMPLES, réunion au SDIS le 20 septembre 2017, organisation générale

9. Signature du maire dans le cadre des délégations

Madame Olivier, maire, présente les marchés signés suite à la délégation du 16-03-2017. Travaux d'accessibilité dans divers lieux publics et aménagement de la nouvelle maison médicale rapport d'analyse des offres préparé par le centre de gestion suite à l'ouverture des plis du 9 mars 2017 et reprise de la délibération du 11 avril 2017.

Désignation des travaux	Entreprise	Montant marché HT
Lot 1 : MACONNERIE (sans option)	THOMAS MACONNERIE SERVICES	15 145,00 €
Lot 2 : MENUISERIES ALUMINIMUM (avec avenant)	EUURL ST LOUP	8 173,00 €
Lot 3 : MENUISERIES BOIS	EUURL ST LOUP	11 611,00 €
Lot 4 : CLOISONS- DOUBLAGE- FAUX PLAFOND	SARL MAF RENOVATION	1 955,90 €
Lot 5 : ELECTRICITE	SCOP AVENIR RADIO ELECTRICITE	12 850,00 €
Lot 6 : PEINTURE	SARL MAF RENOVATION	4 691,86 €
Lot 7 : PLOMBERIE	ALPES AGENCEMENT SANITAIRES	11 911,00 €
Lot 8 : CARRELAGE	SARL MAF RENOVATION	18 716,40 €
Lot 9 : SIGNALETIQUE VISUELLE (avec option)	MANILUX SIGNALETIQUE	5 743,20 €

10. Questions diverses

La séance publique est levée à 12 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 19-09-2017. Madame OLIVIER, maire.